

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7705

concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2027-2028

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 4 du *Règlement des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

ATTENDU le projet de calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2027-2028;

ATTENDU la recommandation de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le calendrier universitaire pour l'année 2027-2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7706

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste comportant le nom des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission d'attestations d'études formulée par la résolution 436-CE-3516 de la commission des études du 4 juin 2026;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7707

concernant le projet d'ouverture des admissions à temps partiel à tous les trimestres (été, automne, hiver) et à temps complet au trimestre d'été au DESS en comptabilité professionnelle (1808) offert au campus de Gatineau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'exigence de l'Ordre des CPA du Québec de revoir la structure et le plan de formation du DESS en comptabilité professionnelle et l'importance de proposer une programmation en phase avec l'évolution du domaine et la nouvelle grille de compétences des CPA;

ATTENDU le projet d'actualisation du DESS en comptabilité professionnelle;

ATTENDU la résolution 376x-DCTB-1549 de l'assemblée départementale du Département des sciences comptables concernant l'adoption des descriptifs de cours du DESS en comptabilité professionnelle;

ATTENDU la résolution 37-CPA-02 du comité de programme du DESS en comptabilité professionnelle concernant le projet d'actualisation du DESS en comptabilité professionnelle;

ATTENDU la résolution 172-SCE-386 de la sous-commission des études du 12 mai 2026 concernant le projet d'actualisation du DESS en comptabilité professionnelle;

ATTENDU la résolution 436-CE-3522 de la commission des études du 4 juin 2026 concernant le projet d'actualisation du DESS en comptabilité professionnelle;

ATTENDU les explications de Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions au DESS en comptabilité professionnelle au campus de Gatineau selon un régime d'admission à temps complet aux trimestres d'automne, d'hiver et d'été ainsi qu'à temps partiel au trimestre d'été, et ce, à compter du trimestre d'automne 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7708

concernant le projet de suspension des admissions au DESS en comptabilité professionnelle (cheminement coopératif) (1818)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les nouvelles exigences de l'Ordre des CPA du Québec quant à l'actualisation du programme de formation professionnelle qui sera en vigueur en 2027;

ATTENDU l'ouverture des admissions à la nouvelle version du DESS en comptabilité professionnelle prévue à l'automne 2027;

ATTENDU que l'actualisation du programme ne prévoit pas de cheminement coopératif;

ATTENDU la résolution 38-CPA-01 du comité de programme de deuxième cycle en comptabilité professionnelle du 19 mai 2026 autorisant la suspension des admissions du DESS en comptabilité professionnelle (cheminement coopératif) (1818) dès le trimestre d'automne 2027 aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 436-CE-3523 de la commission des études du 4 juin 2026 concernant le projet de suspension des admissions au DESS en comptabilité professionnelle (cheminement coopératif) (1818);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE SUSPENDRE les admissions au DESS en comptabilité professionnelle (cheminement coopératif) (1818) aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, et ce, à compter du trimestre d'automne 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7709

concernant le projet de modification aux modalités d'admission des programmes de premier cycle en administration (7127, 712S, 6625, 66J5, 4122, 4030, 4674, 9016, 8039)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la résolution 424-CE-3423 de la commission des études du 27 mars 2025 approuvant le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle en administration;

ATTENDU le projet de modification des programmes de premier cycle en administration;

ATTENDU la résolution 174-CMSA-25-10-14-05 du conseil de module des sciences de l'administration du 14 octobre 2025 approuvant le retrait du contingentement au baccalauréat en administration avec régime coopératif aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme;

ATTENDU la résolution 2009 de l'assemblée départementale du Département des sciences administrations du 30 mars 2026 adoptant les descriptifs des nouveaux cours créés et les triptyques et des descriptifs des cours modifiés;

ATTENDU la résolution 176-CMSA-26-04-20-03 du conseil de module des sciences de l'administration du 20 avril 2026 approuvant le projet de modification des programmes de premier cycle en administration;

ATTENDU la résolution 172-SCE-387 de la sous-commission des études du 12 mai 2026 recommandant à la commission des études l'approbation du projet de modification des programmes de premier cycle en administration;

ATTENDU la résolution 436-CE-3525 de la commission des études du 4 juin 2026 approuvant le projet de modification des programmes de premier cycle en administration;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission du baccalauréat en administration aux campus de Gatineau (7127) et de Saint-Jérôme (712S), ainsi que du baccalauréat en administration – régime coopératif aux campus de Gatineau (6625) et de Saint-Jérôme (66J5), et ce, à compter du trimestre d'automne 2027;

DE SUSPENDRE les admissions à la concentration Gestion internationale au baccalauréat en administration (7127) et au baccalauréat en administration – régime coopératif (6625) au campus de Gatineau, et ce, à compter du trimestre d'automne 2027;

D'OUVRIER les admissions à temps partiel au trimestre d'été au certificat en administration au campus de Saint-Jérôme, et ce, à compter du trimestre d'été 2027;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7709

concernant le projet de modification aux modalités d'admission des programmes de premier cycle en administration (7127, 712S, 6625, 66J5, 4122, 4030, 4674, 9016, 8039)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

DE SUSPENDRE les admissions au trimestre d'hiver au baccalauréat en administration – régime coopératif aux campus de Gatineau (6625) et de Saint-Jérôme (66J5), et ce, à compter du trimestre d'hiver 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7710

concernant l'octroi d'un contrat de service d'entretien ménager d'immeubles pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que pour les résidences et les maisons de ville

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que l'UQO souhaite retenir les services d'un entrepreneur pour effectuer l'entretien ménager d'immeubles pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que pour les résidences et les maisons de ville;

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 12 mai et le 8 juin 2026;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise NASCO Entretien Ménager d'Immeubles inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de service d'entretien ménager d'immeubles pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que pour les résidences et les maisons de ville au montant maximal de deux millions quatre cent quatre-vingt-sept mille six cent sept dollars (2 487 607,04 \$) avant taxes pour une période ne pouvant excéder trente-six (36) mois, soit du 1^{er} août 2026 au 31 juillet 2029, à l'entreprise NASCO Entretien Ménager d'Immeubles inc.;

D'AUTORISER l'équipe d'approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7711

concernant l'octroi d'un contrat de travaux à exécution sur demande en entretien, réparation et amélioration des systèmes mécaniques et thermopompes

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que l'UQO souhaite retenir les services d'un entrepreneur pour effectuer les travaux à exécution sur demande en entretien, réparation et amélioration des systèmes mécaniques et thermopompes;

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 27 avril et le 25 mai 2026;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU que l'entreprise Av-Tech Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de travaux à exécution sur demande en entretien, réparation et amélioration des systèmes mécaniques et thermopompes au montant maximal de cinq cent mille dollars (500 000 \$) avant taxes pour une période ne pouvant excéder trente-six (36) mois, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029, à l'entreprise Av-Tech Inc.;

D'AUTORISER l'équipe d'approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7712

concernant l'octroi d'un contrat pour le déplacement du réseau de Vidéotron dans le cadre du projet de construction de la résidence étudiante

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU qu'Hydro-Québec a déplacé une ligne électrique pour permettre d'exécuter les travaux de construction de la nouvelle résidence étudiante;

ATTENDU la nécessité de déplacer le réseau de Vidéotron sur le tracé de la nouvelle ligne électrique;

ATTENDU l'estimation du coût des travaux de Vidéotron concernant le déplacement de son réseau;

ATTENDU que le déplacement du réseau de Vidéotron doit être complété pour permettre le raccordement de la résidence étudiante au réseau du Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour le déplacement du réseau de Vidéotron dans le cadre du projet de construction de la résidence étudiante jusqu'à un montant maximal de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) avant les taxes;

D'AUTORISER l'équipe d'approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7713

concernant l'octroi d'un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour des travaux de mise à niveau des systèmes électriques du pavillon Alexandre-Taché

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que l'UQO souhaite retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour la mise à niveau des systèmes électriques du pavillon Alexandre-Taché;

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction*;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 30 mars et le 8 mai 2026;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions, fondé sur une évaluation de la qualité;

ATTENDU que la firme d'ingénierie Pageau Morel Inc. a obtenu la plus haute note octroyée par le comité de sélection;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour les services professionnels en ingénierie pour la mise à niveau des systèmes électriques au pavillon Alexandre-Taché au montant estimé de quatre cent soixante-dix-huit mille huit cent onze dollars (478 811 \$) avant taxes à la firme d'ingénierie Pageau Morel et associés inc.;

D'AUTORISER l'équipe d'approvisionnement du Service des finances à conclure le contrat et à autoriser le vice-recteur à l'administration et aux ressources, M. Alain Godmaire, à y apporter toute modification subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7714

concernant la démission d'un membre siégeant à la commission des études à titre d'étudiant

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 23 du *Règlement général*, lequel stipule que « le membre qui fait défaut d'assister, sans préavis d'absence et motivé, à trois (3) séances ordinaires consécutives de l'instance statutaire sur laquelle il siège, constitue une démission. La secrétaire générale ou le secrétaire général informe le conseil d'administration qui constate et prend acte, par résolution, de la fin du mandat du membre concerné sur la base d'avoir démissionné »;

ATTENDU que monsieur Abdoul Aziz Lam, membre de la commission des études à titre d'étudiant, n'a assisté à aucune des trois dernières réunions ordinaires de la commission des études, soit les réunions du 26 février, du 26 mars et du 7 mai 2026, et ce, sans préavis d'absence;

ATTENDU que les nombreux rappels de convocation transmis à monsieur Lam par le Secrétariat général et la lettre transmise par la présidente de la commission des études, madame Murielle Laberge, sont restés sans réponse;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE de la démission de monsieur Abdoul Aziz Lam, à titre de membre étudiant à la commission des études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7715

concernant la nomination de la personne représentante de l'UQO au conseil d'administration du Bar le Tonik

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que l'UQO a conclu une entente avec Services AGE-UQO pour que cette dernière assure la gestion et l'exploitation du Bar le Tonik de l'UQO;

ATTENDU que l'article 6.4 de l'entente prévoit qu'un siège au conseil d'administration du Bar le Tonik est réservé à une personne représentante de l'UQO;

ATTENDU le retrait, en date du 6 février 2026, de madame Olivia Faucher, nommée représentante de l'UQO en décembre 2024;

ATTENDU l'intérêt de monsieur Guy Thibault, agent d'information à la Direction des communications et du recrutement, à siéger en tant que représentante de l'UQO au conseil d'administration du Bar le Tonik;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Guy Thibault, agent d'information à la Direction des communications et du recrutement, représentant de l'UQO au conseil d'administration de Services AGE-UQO, pour le Bar le Tonik, pour un premier mandat de deux (2) ans débutant le 16 juin 2026 et se terminant le 15 juin 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7716

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation d'une personne représentante de l'UQO au comité de retraite de l'Université du Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 32 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU l'Annexe 6-B du *Règlement général 6* de l'Université du Québec : « Ressources humaines »;

ATTENDU la résolution 457-CA-7069 adoptée le 24 avril 2023 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation de monsieur Alain Godmaire au comité de retraite de l'Université du Québec;

ATTENDU l'échéance du mandat, le 13 juin 2026, du représentant de l'UQO au sein du comité de retraite, le vice-recteur à l'administration et aux ressources, monsieur Alain Godmaire;

ATTENDU la nécessité d'assumer la représentation de l'Université au sein dudit comité de retraite;

ATTENDU l'intérêt du vice-recteur à poursuivre son implication et la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, le renouvellement du mandat de monsieur Alain Godmaire, vice-recteur à l'administration et aux ressources, à titre de représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 14 juin 2026 au 13 juin 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7717

concernant le comité d'éthique et de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux a accordé la reconduction de la désignation au comité d'éthique de la recherche, ci-après « CER » de l'Université du Québec en Outaouais, ci-après « l'UQO » pour une période allant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2027, conditionnellement à ce que l'UQO se conforme aux conditions arrêtées;

ATTENDU que le conseil d'administration, lors de la séance du conseil tenue le lundi 26 septembre 2022, a accepté de répondre favorablement à la reconduction de la désignation ministérielle et à se prononcer sur l'acceptation des conditions émises par le MSSS concernant la désignation du comité d'éthique et de la recherche de l'UQO;

ATTENDU les conditions arrêtées, les modifications demandées et les mesures requises par le MSSS pendant la durée de la désignation du CER;

ATTENDU qu'il y a lieu de répondre favorablement aux exigences du MSSS afin de conserver la désignation;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'INFORMER le ministre de la Santé et des Services sociaux que le conseil d'administration de l'UQO a pris connaissance du rapport présenté;

DE MANDATER le secrétariat du comité d'éthique à transmettre les documents demandés au ministère de la Santé et des Services sociaux au plus tard le 1^{er} juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7718

concernant l'engagement et l'affectation d'un directeur adjoint des Services aux étudiants

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la création du poste de directrice adjointe ou de directeur adjoint des Services aux étudiants par le conseil d'administration à sa rencontre du 20 avril 2026;

ATTENDU le Chapitre 6 « Contrat d'un cadre » du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU qu'un processus de dotation a été mis en place et qu'un affichage interne a été effectué du 27 avril au 4 mai 2026;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été formé et que ce dernier a analysé les candidatures et a reçu les personnes retenues en entrevue;

ATTENDU la recommandation unanime du comité de sélection;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'ENGAGER Olivier Gingras à titre de directeur adjoint des Services aux étudiants à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat de deux ans débutant le 16 juin 2026;

D'AFFECTER Olivier Gingras à titre de directeur adjoint des Services aux étudiants;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour procéder à l'engagement et à l'affectation de Olivier Gingras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

RÉSOLUTION 504-CA-7719

concernant l'engagement et l'affectation d'une directrice du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7720

concernant la délégation de pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pendant la période d'été

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs particuliers décrits à l'article 57 du *Règlement général*, le conseil d'administration approuve notamment la délégation des pouvoirs au comité exécutif;

ATTENDU l'article 58 du *Règlement général* qui prévoit la délégation de certains pouvoirs au comité exécutif pour la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil prévue au calendrier des instances, en mai ou en juin, et celui du jour de la première séance d'exercice suivant, en septembre ou en octobre;

ATTENDU l'article 98 du *Règlement général*, qui stipule qu'en plus des pouvoirs reliés à l'administration courante de l'Université, le comité exécutif exerce aussi les pouvoirs que lui délègue par résolution le conseil d'administration et ceux qui lui sont attribués exclusivement en vertu du *Règlement général*;

ATTENDU les explications de la secrétaire générale;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Simon Pierre Parfait Essounga, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER que durant la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil d'administration prévue au calendrier des instances (le 15 juin 2026) et celui du jour de la première séance de l'exercice suivant (le 21 septembre 2026), le conseil d'administration délègue notamment au comité exécutif les pouvoirs suivants :

- a) accepter tout don, legs ou autres libéralités;
- b) acquérir, posséder, louer, détenir, administrer et aliéner des biens par tous modes légaux et à tout titre;
- c) approuver l'engagement des professeur·es;
- d) approuver toute prestation ou tout louage de services, de tout prêt ou de tout emprunt, de tout contrat, dont la valeur excède, dans chaque cas, la somme de cinq cent mille dollars (500 000 \$);
- e) autoriser l'engagement et l'affectation du personnel de direction de l'UQO;
- f) conclure, avec les établissements d'enseignement ou de recherche, tout accord qu'elle juge utile à la poursuite de ses fins;
- g) prononcer l'exclusion d'une personne étudiante en application du *Règlement visant à prévenir et à combattre le harcèlement et la discrimination* ou du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7721

concernant les modifications au *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Règlement relatif aux frais de scolarité et autres frais*;

ATTENDU que les frais de remplacement de diplôme sont déterminés par la Vice-présidence à la gouvernance, au secrétariat général et aux ressources humaines de l'Université du Québec (UQ);

ATTENDU que l'UQ a décrété l'entrée en vigueur de nouveaux frais au 1^{er} janvier 2026;

ATTENDU le souci de clarté dans le libellé du texte du *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Murielle Laberge,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais* concernant le libellé des frais relatifs aux demandes de remplacement de diplôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7722

concernant le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle* et du *Règlement des études de cycles supérieurs*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les travaux en cours de révision et d'harmonisation du *Règlement des études de premier cycle* et du *Règlement des études de cycles supérieurs*;

ATTENDU la volonté de clarifier et confirmer le rôle du registraire en matière de gestion des inscriptions au sein des règlements des études;

ATTENDU le triptyque de modification du *Règlement des études de premier cycle* et du *Règlement des études de cycles supérieurs*;

ATTENDU la résolution 435-CE-3512 de la commission des études du 7 mai 2026 concernant le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle* et du *Règlement des études de cycles supérieurs*;

ATTENDU la modification apportée à l'article 5.2.5 du *Règlement des études de premier cycle* à la suite de la commission des études du 7 mai 2026;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification du *Règlement des études de premier cycle* et du *Règlement des études de cycles supérieurs* tel que présenté;

D'APPLIQUER cette modification à compter du trimestre d'automne 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7723

concernant le projet de modification de la *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les enjeux soulevés par le recours à la médiane pour établir le seuil de satisfaction de l'appréciation, l'évaluation de la qualité de l'enseignement;

ATTENDU l'importance d'assurer que le seuil de satisfaction global dans l'appréciation, l'évaluation de la qualité de l'enseignement soit sensible à la variabilité des réponses;

ATTENDU le triptyque de modification de la *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement*;

ATTENDU la résolution 436-CE-3526 de la commission des études du 4 juin 2026 concernant le projet de modification de la *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement*;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh, appuyée par monsieur Ahmed Lakhssassi,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet de modification de l'article 8.5 de la *Politique de la valorisation, de l'appréciation, de l'évaluation et de l'amélioration de la qualité de l'enseignement* tel que présenté, incluant les formulaires annexés de la Politique;

D'APPLIQUER cette modification à compter du trimestre d'automne 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7724

concernant l'autorisation du doyen de la recherche et de la création à déposer un projet au Secrétariat à la condition féminine du Québec.

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU qu'une résolution du conseil d'administration dûment signée est demandée pour l'*Appel de projets en matière de lutte contre les stéréotypes sexuels et de genre 2026-2027* du Secrétariat à la condition féminine (Gouvernement du Québec);

ATTENDU que le conseil d'administration doit autoriser la personne désignée comme représentante de l'UQO pour cet appel pour déposer une demande d'aide financière, pour signer les documents relatifs à la demande et pour signer la convention d'aide financière en cas d'octroi;

ATTENDU qu'un projet intitulé « Corps sexués sans stéréotypes : production d'une bande dessinée et d'activités pédagogiques pour un enseignement inclusif de la biologie » sera déposé par un membre du corps professoral de l'UQO (Guillaume Cyr);

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Ahmed Lakhssassi, appuyée par monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER monsieur Simon Beaudry, doyen de la recherche et de la création, à soumettre et signer les demandes d'aide financière dans le cadre de l'*Appel de projets en matière de lutte contre les stéréotypes sexuels et de genre 2026-2027* du Secrétariat à la condition féminine (Gouvernement du Québec), et à signer les conventions d'aide financière en cas d'octroi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7725

concernant l'adoption de la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de l'engagement du conseil d'administration concernant les règles 4.1.8 et 4.1.11 des *Règles budgétaires et calculs des subventions de fonctionnement aux universités 2025-2026*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la règle 4.1.8 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2025-2026*;

ATTENDU que, conformément à cette règle, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) demande à savoir si, pour 2025-2026, l'Université est en situation de surplus ou de déficit et, dans le cas d'un déficit, un engagement du conseil d'administration à lui transmettre d'ici le 30 juin 2026 une liste de mesures entreprises si le rétablissement est prévu s'effectuer au cours de l'année suivante, ou un plan de redressement si le rétablissement est prévu s'effectuer à plus long terme;

ATTENDU que, dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2025-2026, ces mesures ou ce plan de redressement seront transmis au MES dans les 60 jours suivant la transmission du SIFU pour l'exercice terminé le 30 avril 2026;

ATTENDU la règle 4.1.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2025-2026*;

ATTENDU que, conformément à cette règle, le MES demande que le conseil d'administration lui transmette une lettre d'ici le 31 octobre 2026 attestant du respect des conditions d'encadrement prévues à la règle 4.1.11 pour la rémunération des membres du personnel de direction supérieure pour l'année universitaire 2025-2026;

ATTENDU que cette lettre doit être accompagnée des renseignements et des documents requis pour l'application de la règle 4.1.11 selon les modalités et les échéances indiquées par le MES;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Ndeye Khady Ngom,

IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER l'engagement du conseil d'administration concernant les règles 4.1.8 et 4.1.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2025-2026*;

D'APPROUVER la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur de l'engagement du conseil d'administration concernant les règles 4.1.8 et 4.1.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2025-2026*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7726

concernant l'approbation de virements interfonds discrétionnaires de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) pour l'exercice financier 2025-2026

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 57.5 a) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la confirmation des calculs définitifs des subventions octroyées à l'UQO émise par le MES pour l'exercice financier 2025-2026;

ATTENDU la préparation des états financiers et le surplus déterminé au fonds de fonctionnement par le Service des finances pour l'exercice financier 2025-2026;

ATTENDU la pertinence de procéder à des virements interfonds discrétionnaires;

ATTENDU les projets et les priorités de développement de l'UQO;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les virements interfonds discrétionnaires suivants pour l'exercice financier 2025-2026 :

- Projets de réaménagement et rénovation : 726 650 \$
 - Terrain-Bâtiment : 726 650 \$
- Achat d'équipements de recherche : 84 715 \$
- Réaménagement du Campus de Gatineau par regroupement d'activités par pôle : 2,23 M \$
 - Terrain-Bâtiment : 2,23 M \$

D'APPROUVER que le virement interfonds discrétionnaire pour le réaménagement du Campus de Gatineau par regroupement d'activités par pôle soit ajusté par tranches de 1 000 \$, advenant la variation du résultat final suite aux analyses ou qu'une somme différente soit confirmée par une modification des calculs définitifs des subventions octroyées émis pour l'exercice financier 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7727

concernant les modifications au plan des effectifs pour l'année 2026-2027

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le plan des effectifs au 15 juin 2026;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Simon Pierre Parfait Essounga, appuyée par madame Ndeye Khady Ngom,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER les modifications au plan des effectifs pour l'année 2026-2027, tel que déposé en annexe 1, soit :

Au 15 juin 2026 :

1. **Abolition** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études (B0181) au Décanat des études à Gatineau;
2. **Création** d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur et attaché ou attachée d'administration au Décanat des études à Saint-Jérôme;
3. **Abolition** d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage (P0169) à l'École interdisciplinaire de la santé à Gatineau
4. **Création** d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage à l'Unité de gestion des études de 1^{er} cycle à l'École interdisciplinaire de la santé à Gatineau.

Au 1^{er} août 2026 :

5. **Abolition** de 0,8 poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à l'aide financière (B0180) aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme;
6. **Création** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à l'aide financière aux Services aux étudiants à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7728

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de droit

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Droit »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 19 mai 2026;

ATTENDU la résolution UQO-DD-048-0208 de l'assemblée départementale du Département de droit tenue le 19 mai 2026 recommandant l'embauche de madame Manon Ferrand;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Manon Ferrand;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Manon Ferrand à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Droit » au Département de droit, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} juillet 2026 et se terminant le 30 avril 2028;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, par intérim, pour procéder à l'embauche de madame Manon Ferrand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7729

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de droit

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Droit »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 19 mai 2026;

ATTENDU la résolution UQO-DD-048-0210 de l'assemblée départementale du Département de droit tenue le 19 mai 2026 recommandant l'embauche de madame Zoé Boirin-Fargues;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Zoé Boirin-Fargues;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Zoé Boirin-Fargues à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Droit » au Département de droit, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} juillet 2026 et se terminant le 30 avril 2028;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, par intérim, pour procéder à l'embauche de madame Zoé Boirin-Fargues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7730

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département de droit

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Droit »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 19 mai 2026;

ATTENDU la résolution UQO-DD-048-0209 de l'assemblée départementale du Département de droit tenue le 19 mai 2026 recommandant l'embauche de monsieur Steve Lorteau;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Steve Lorteau;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Steve Lorteau à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Droit » au Département de droit, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} juillet 2026 et se terminant le 30 avril 2028;

DE RENDRE l'obtention de la permanence à titre de professeur régulier du Département de droit conditionnelle à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, par intérim, pour procéder à l'embauche de monsieur Steve Lorteau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7731

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Didactique des sciences et technologie » au site de travail Saint-Jérôme;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 4 mai 2026;

ATTENDU la résolution UQO-DSE-26-299-2389 de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation, tenue le 22 mai 2026, recommandant l'embauche de monsieur Julien Irvings;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Julien Irvings;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Julien Irvings à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Didactique des sciences et technologie » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1^{er} juillet 2026 et se terminant le 30 avril 2028;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, par intérim, pour procéder à l'embauche de monsieur Julien Irvings.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7732

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Intervention psychosociale de groupe » au site de travail Gatineau;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date des 7 et 8 mai 2026;

ATTENDU la résolution DTS-323X-1633 de l'assemblée départementale de travail social tenue le 22 mai 2026 recommandant l'embauche de madame Marianne Chbat;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Marianne Chbat;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Marianne Chbat à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention psychosociale de groupe » au Département de travail social, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} juillet 2026 et se terminant le 30 avril 2028;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite, par intérim, pour procéder à l'embauche de madame Marianne Chbat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7733

concernant le projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en cybersécurité et au baccalauréat en cybersécurité – régime coopératif

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le projet de création du baccalauréat en cybersécurité;

ATTENDU la résolution 159-SCE-361 de la sous-commission des études du 15 octobre 2025 donnant un avis favorable au projet de création du baccalauréat en cybersécurité;

ATTENDU la résolution 420-CE-3395 de la commission des études du 14 novembre 2024 approuvant le projet de création du baccalauréat en cybersécurité;

ATTENDU l'avis de la commission d'évaluation des projets de programme (CEP) concernant le projet de programme;

ATTENDU la réaction de l'UQO à l'avis de la CEP;

ATTENDU l'analyse financière du baccalauréat en cybersécurité;

ATTENDU que les admissions au baccalauréat en cybersécurité se feront sous réserve de la réception de la lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Simon Pierre Parfait Essounga,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions au baccalauréat en cybersécurité au campus de Gatineau, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne et d'hiver à compter du trimestre d'automne 2027, et ce, sous réserve de la réception de la lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant du programme;

D'OUVRIR les admissions au baccalauréat en cybersécurité – régime coopératif au campus de Gatineau, selon un régime d'admission à temps complet, aux trimestres d'automne et d'hiver à compter du trimestre d'automne 2027, et ce, sous réserve de la réception de la lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant du programme;

DE FIXER le contingentement du baccalauréat en cybersécurité – régime coopératif à 30 personnes étudiantes au trimestre d'automne et à 15 personnes étudiantes au trimestre d'hiver;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7733

concernant le projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en cybersécurité et au baccalauréat en cybersécurité – régime coopératif

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

DE RATTACHER le baccalauréat en cybersécurité au Module de l'informatique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7734

concernant le projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le projet de création d'un baccalauréat en enseignement de l'activité physique et à la santé;

ATTENDU les annexes afférentes au projet de création d'un baccalauréat en enseignement de l'activité physique et à la santé;

ATTENDU la résolution UQO-DES-25-291-2324 de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation concernant l'adoption des descriptifs de cours du baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé;

ATTENDU la résolution UQO-ÉIS-UGE-01-03-20.08.2025_02 du conseil de l'unité de gestion des études de 1^{er} cycle à l'École interdisciplinaire de la santé concernant le projet de création du baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé;

ATTENDU la résolution UQO-MSE-25-09-23-1233 du conseil de module des sciences de l'éducation concernant le projet de création du baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé;

ATTENDU la résolution 168-SCE-376 de la sous-commission des études du 14 octobre 2025 concernant le projet de création d'un baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé;

ATTENDU la résolution 429-CE-3473 de la commission des études du 13 novembre 2025 approuvant le projet de création du baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé;

ATTENDU le supplément d'information demandé par le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE transitoire) concernant le projet de programme;

ATTENDU les réponses de l'UQO aux questions du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE transitoire);

ATTENDU l'analyse financière du baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé;

ATTENDU l'avis du Comité des programmes universitaires (CPU), adressé au CAPFE transitoire, concernant le projet de programme;

ATTENDU l'avis du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE transitoire) concernant le projet de programme;

ATTENDU la lettre de la ministre de l'Éducation recommandant le financement du programme;

ATTENDU la lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7734

concernant le projet d'ouverture des admissions au baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU qu'il a été convenu, à la suite de l'avis du CAPFE transitoire et de celui du CPU, et en accord avec le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim, de procéder à l'embauche de deux ressources professorales en didactique de l'enseignement de l'éducation physique et à la santé;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Ndeye Khady Ngom,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIER les admissions au baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé au campus de Gatineau, selon un régime à temps complet et à temps partiel, au trimestre d'automne à compter du trimestre d'automne 2027;

DE FIXER le contingentement à 25 personnes étudiantes au trimestre d'automne;

DE RATTACHER le baccalauréat en enseignement de l'éducation physique et à la santé au Module des sciences de l'éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7735

concernant une demande d'exemption de perception des frais indirects de recherche pour un supplément de financement au projet de recherche du professeur Yann-Surget Groba du Département des sciences naturelles, intitulé « *Ash tree restoration initiative: A paradigm shift for forest health* » et soutenu financièrement par Ressources naturelles Canada

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le projet de recherche du professeur Yann Surget-Groba du Département des sciences naturelles intitulé « *Ash tree restoration initiative: A paradigm shift for forest health* », lequel a récemment fait l'objet d'un avenant visant à bonifier le financement initial d'un montant additionnel de 20 000 \$ de la part de Ressources naturelles Canada;

ATTENDU que ce montant supplémentaire appuiera la formation et les travaux d'une personne étudiante;

ATTENDU que, selon la résolution 366-CA-552 de l'UQO, les subventions de recherche sont assujetties à un prélèvement de FIR de l'ordre de 15 %;

ATTENDU les discussions avec le partenaire à l'effet de prélever des frais indirects de recherche sur ce montant additionnel;

ATTENDU que les fonds supplémentaires octroyés à l'UQO soutiendront la recherche tout en répondant au plan stratégique UQO 2022-2026 de même qu'à la stratégie de la recherche et de la création de l'UQO pour 2025-2030;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Patrick Duguay,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER une exemption des frais indirects de recherche pour le montant supplémentaire amené par le partenaire dans le cadre du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7736

concernant une demande d'exemption de perception des frais indirects de recherche pour le projet de recherche de la professeure Adeline Audrerie du Département de droit intitulé « *L'impartialité et la neutralité du tiers dans le règlement des différends : un cadre juridique et déontologique à repenser face à la croissance des inégalités sociales ?* » et soutenu financièrement par la Fondation du Barreau du Québec

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le projet de recherche de la professeure Adeline Audrerie du Département de droit intitulé « *L'impartialité et la neutralité du tiers dans le règlement des différends : un cadre juridique et déontologique à repenser face à la croissance des inégalités sociales ?* », lequel a récemment fait l'objet d'une convention de subvention entre l'UQO et la Fondation du Barreau du Québec pour un octroi de 6 918,50 \$;

ATTENDU que ce projet vise la publication d'un article scientifique et le financement de deux assistanats de recherche;

ATTENDU que, selon la résolution 366-CA-552 de l'UQO, les subventions de recherche sont assujetties à un prélèvement de FIR de l'ordre de 15 %;

ATTENDU que le financement soutenant ce projet ne prévoit pas de frais indirects de recherche;

ATTENDU que les fonds octroyés à l'UQO pour ce projet de colloque soutiendront la recherche tout en répondant au plan stratégique UQO 2022-2026 de même qu'à la stratégie de la recherche et de la création de l'UQO pour 2025-2030;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Ndeye Khady Ngom,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER une exemption des frais indirects de recherche pour le projet de recherche de la professeure Adeline Audrerie, soutenu financièrement par la Fondation du Barreau du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7737

concernant l'élection à la présidence du conseil d'administration de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la fin du mandat du président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, le 17 juin 2026, tel qu'il appert de la résolution 474-CA-7347;

ATTENDU les articles 54.7, 54.8, 73 et 74 du *Règlement général* de l'UQO, lesquels stipulent que le mandat de présidence est d'une durée de deux (2) ans, renouvelable, et désignent les catégories de membres éligibles à ce poste;

ATTENDU les manifestations d'intérêt communiqué en séance par la ou les personnes éligibles à la charge de présidente ou de président;

ATTENDU l'élection en séance;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉLIRE monsieur Patrick Duguay à titre de président(e) du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat d'une durée de deux (2) ans, débutant le 18 juin 2026 et se terminant le 17 juin 2028 ou au moment de son remplacement à titre de membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

RÉSOLUTION 504-CA-7738

concernant les recommandations du comité de désignation des membres du CA de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7739

concernant la nomination d'un membre au comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration de l'UQO

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration*;

ATTENDU l'article 16.1 dudit Code qui prévoit la formation d'un comité d'éthique responsable de l'application dudit Code et qui est composé de trois (3) personnes, dont une (1) personne qui n'est ni membre du conseil, ni personne employée, ni personne étudiante et qui en assume la présidence, de même que de la présidente ou du président ou de la vice-présidente ou du vice-président du conseil d'administration et d'un membre externe du conseil d'administration;

ATTENDU la perte de qualité à siéger au conseil d'administration, et incidemment au comité de gouvernance et d'éthique, de monsieur Alexandre Mathieu;

ATTENDU la recommandation du président;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Simon Pierre Parfait Essounga,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Ndeye Khady Ngom, à titre de membre externe du comité de gouvernance et d'éthique des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un premier mandat de deux ans, soit du 16 juin 2026 au 15 juin 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7740

concernant la nomination de membres au comité de désignation des membres du conseil d'administration

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la résolution 460-CA-7122 entérinée par le conseil d'administration le 12 juin 2023 concernant l'adoption de la *Procédure de désignation des membres du conseil d'administration*;

ATTENDU la composition du comité de désignation des membres du conseil d'administration de l'UQO;

ATTENDU la fin des premiers mandats de messieurs Ahmed Lakhssassi et Simon Pierre Parfait Essounga, le 17 juin 2026, et la perte de qualité à siéger de monsieur Alexandre Mathieu;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER messieurs Ahmed Lakhssassi Simon Pierre Parfait Essounga à titre de membres externes du comité de désignation des membres du conseil d'administration, et ce, pour un deuxième mandat de deux ans commençant le 18 juin 2026 et prenant fin le 17 juin 2028;

DE NOMMER madame Ndeye Khady Ngom à titre de membre externe du comité de désignation des membres du conseil d'administration, et ce, pour un premier mandat de deux ans commençant le 16 juin 2026 et prenant fin le 15 juin 2028.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 504-CA-7741

concernant l'adoption du Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa cinq cent quatrième réunion tenue le lundi 15 juin 2026 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général 6 : Ressources humaines*, de l'Université du Québec;

ATTENDU le Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais (ACUQO) adopté par le conseil d'administration le 14 juin 2021;

ATTENDU la volonté de l'ACUQO et des cadres supérieurs de l'UQO de réviser le protocole établissant les conditions de travail des cadres;

ATTENDU l'entente intervenue entre l'UQO et l'ACUQO;

ATTENDU la modification des textes apportée au Protocole établissant les conditions de travail entre l'UQO et l'ACUQO;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de monsieur Yaovi Hugues Kodjo Accoh, appuyée par madame Ndeye Khady Ngom,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le nouveau Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER la rectrice et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer ledit protocole pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Murielle Laberge
Rectrice